

Compte rendu CTSD du 01 février 2021

9h-13h45



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Présents :

Directrice Académique IA-DASEN

Secrétaire Général

IA DASEN Adjointe au 1er degré

L'ensemble des IEN de circonscription

Les services de la DOS

FSU : Juliette COATRIEUX, Pascal BAUDET, Pierre BLANC, Julien GAYET

Membres du SNUDI-FO et de l'UNSA éducation

Présentation du contexte pour la RS 2021 par la DASEN

Poursuite de la mise en œuvre de la Loi pour l'école de la confiance. Les priorités pour les élèves du primaire :

- les dédoublements en éducation prioritaire,
- la mise en place du plafonnement à 24 pour l'ensemble des élèves du cycle 2,
- la formation continue
- les décharges de direction.

Dans l'Ain, la baisse démographique se confirme avec une perte de 405 élèves à la rentrée 2020 qui sera suivie d'une baisse attendue en 2021 de 381 élèves. La dotation départementale pour cette future rentrée est de +25 ETP.

La Directrice Académique précise que les ouvertures et fermetures se font toujours sur une observation des tendances (à la hausse ou à la baisse) depuis plusieurs années. Elle souhaite apporter un regard particulièrement vigilant quant aux suppressions de classes dans les zones rurales et dans les petites écoles de 1 à 3 classes.

Le nombre moyen d'élèves par classe (E/C) pour 2021 est de 23,3 de moyenne (22,2 au niveau national).

Comme lors des années précédentes, à la demande des organisations syndicales, lors d'une fermeture classe, la décharge de direction est maintenue pour un an.

Mesure à 24 pour le Cycle 2 dans les écoles Hors Éducation Prioritaire

La mesure à 24 est mise en place dans 28% des écoles hors éducation prioritaire en 2020. En 2021, elle pourrait être mise en place dans 257 nouvelles écoles, soit un total de 378 écoles (87,5% des écoles hors éducation prioritaire). Partout où la mesure est mise en œuvre, elle donne lieu à un pilotage pédagogique "serré" par les inspecteurs.ices de circonscription pour répondre aux besoins des élèves.

Intervention de la FSU : nous faisons remarquer que parfois, cette mesure peut avoir des conséquences négatives sur les autres niveaux de classe et que c'est le Conseil des Maîtres et les directrices et directeurs qui pilotent les répartitions et la pédagogie dans une école.

La Directrice Académique modifie son propos : la volonté n'est pas d'imposer des mesures pédagogiques, mais plutôt "d'accompagner", de "faciliter". La confiance est maintenue aux équipes.

REP-REP+ et dédoublement à 12

Depuis 2020, le dédoublement CP/CE1 est effectif sur l'ensemble des écoles de REP et REP+, 31% des écoles ont pu dédoubler les GS. A la rentrée 2021, le dédoublement des GS sera effectif dans 8 écoles sur les 10 de REP+. Les écoles de Louis Armant et de Paul Rivet à Oyonnax sont concernés par des contraintes de locaux, les empêchant la mise en place de la mesure. En REP, 50% des écoles dédoubleront les GS.

Intervention de la FSU : nous demandons que la co-intervention soit envisagée sur les 2 écoles maternelles de REP+ qui ne dédoubleront pas en GS.

La Directrice Académique répond que non, c'est le dédoublement qui est privilégié mais lors des discussions en fin de séance, et suite à notre insistance, elle revient sur sa décision et propose 2 moyens provisoires (un pour chaque école maternelle concernée).

Postes de TR

Pas de postes de remplaçants créés à ce moment de l'année. La Directrice Académique souhaite attendre le mois de juin pour faire ces annonces.

Intervention de la FSU : nous demandons à ce que cette question soit traitée dès aujourd'hui au regard du contexte sanitaire et des difficultés auxquelles sont confrontés les collègues.

Aucune information n'a alors été communiquée sur le nombre de créations de postes de remplaçants, alors que cette année, le nombre de journées non remplacées atteint des records (plus de 800 en novembre/décembre). Il est plus que nécessaire d'ouvrir des postes de remplaçants, pour notamment limiter l'emploi de contractuels, souvent trop peu formés et qui, pour certains d'entre eux, démissionnent après quelques semaines d'exercice. Le contexte sanitaire met en avant le besoin criant de moyens de remplacement sur l'ensemble du département et particulièrement dans l'Est de celui-ci.

Décharges de direction

Suite aux annonces ministérielles le volume des décharges est augmenté pour les écoles de 1 à 3 classes, de 9 et de 13 classes :

- classe unique : 6 jours de décharges par an (soit +2 jours)
- de 2 et 3 classes : on passe de 10 à 12 jours de décharge par an (soit +2 jours)
- de 9 classes, on passe à une décharge de 0,5 (soit +0.17)
- de 13 classes, on passe à une décharge à 0,75 (soit +0.25)

10 ETP seront consacrés au volume des décharges de direction revu à la hausse : 5 postes de remplaçants pour les écoles de 1 à 3 classes, 5 pour les autres écoles.

La FSU demande à ce que les postes créés pour les petites écoles soient des postes de remplaçants spécifiquement consacrés aux décharges de direction, afin d'avoir les mêmes remplaçants à chaque fois pour faciliter le lien pédagogique pour les directrices et directeurs, et pour aussi s'assurer que ces journées de décharge soient bien tenues et annoncé à l'avance. La Directrice Académique ne répond pas positivement mais étudiera cette proposition.

Les 3 organisations syndicales s'accordent pour demander le maintien des décharges à titre conservatoire pour les écoles dont la fermeture impacte le volume de décharge. La Directrice Académique confirme qu'elles seront maintenues.

Remplaçants

Pas de postes de TR créés à ce moment de l'année. La Directrice Académique souhaite attendre le mois de juin pour faire ces annonces.

Intervention de la FSU : Nous demandons à ce que cette question soit traitée dès maintenant au regard du contexte sanitaire et du nombre record de journées non remplacées !

Informations complémentaires

RASED

A Saint-Vulbas, implantation d'une des 2 antennes RASED de la circonscription.

Décharges de directions exceptionnelles

A Bourg, 3 décharges de directions exceptionnelles (écoles anciennement en Zone Spécifique) seront supprimées à la rentrée prochaine : Louis Parant, Les Arbelles, Saint Exupéry. Les écoles de Bourg Charles Péguy et Miribel Henri Deschamps resteront à 0,5 avec les nouvelles réglementations ministérielles (9 classes).

Unité d'Enseignement Maternelle Autisme

A Bourg-en-Bresse, un projet UEMA est mis en place en accord avec la municipalité, le lieu d'accueil reste à déterminer, probablement sur l'école des Arbelles.

Fusions / Scissions d'écoles

Projets de fusion à Saint Etienne du Bois et à Bagé-Dommartin (en attente de validation par les conseils municipaux) et à Pont de Vaux (fusion déjà actée, avec augmentation de la décharge de direction).

Projet de fusion d'écoles à moyen terme pour Gex Perdttemps (pas pour la rentrée 2021 donc).

A Montréal la Cluse, proposition de direction commune pour les deux écoles maternelles, avec décharge de direction pour le directeur concerné.

Sur l'école de Jean-Moulin-la-Victoire à Oyonnax, projet de scission, pour deux directions (validée en CTSD et en attente aussi de l'accord du conseil municipal)..

Accueil des TPS

Projet d'accueil des TPS à l'école Saint Exupéry à Montluel et sur Montréal-la-Cluse.

Dédoublage des GS en REP+ et REP

Mise en place du dédoublement des GS sur l'Eglisette maternelle sans ouverture spécifique.

Intervention de la FSU : nous redemandons qu'une solution soit trouvée pour pallier au problème de locaux qui empêcherait le dédoublement dans 2 écoles d'Oyonnax (co-intervention, moyen provisoire ou a minima mise en place d'un demi-poste par écoles). Finalement, l'IA DASEN propose la mise en place d'un moyen provisoire sur ces écoles.

ULIS

2 ULIS écoles seront implantées sur les circonscriptions d'Ambérieu et de Belley (écoles à définir).

Situations listées par l'administration pour une vigilance particulière sur plusieurs années

Situations à la hausse Ces situations sont suivies et si la hausse se confirme l'an prochain, elles pourraient faire l'objet d'ouvertures de classes	Situations à la baisse Ces situations sont suivies et si la baisse se confirme l'an prochain, elles pourraient faire l'objet de fermetures de classes
<p>Jassans Ambérieux-en-Dombes</p> <p>La Côtière Balan Beynost</p> <p>La Dombes Saint Jean-de-Niost</p> <p>Pays de Gex Sud Collonges Saint Jean de Gonville Ornex - Villar Tacon</p>	<p>Ambérieu Priay Saint-Vulbas Vaux en Bugey Virieu le grand Virignin</p> <p>Belley Brens Serrières de Briord</p> <p>Bellegarde Champdord-Corcelles Plateau d'Hauteville - écoles de Cormaranche en Bugey et Hauteville Centre Valserhône - ensemble des écoles Montréal la Cluse</p> <p>Bourg 2 Meillonas</p> <p>Bresse Attignat Gorrevod Bresse Vallons Sermoyer</p> <p>Jassans Montceaux Saint Euphémie</p> <p>La Dombes Chatillon-sur-Chalaronne, Maternelle</p> <p>Pays de Gex Sud Thoiry</p>